



Comité Directeur

04 MAI 2026



Réunion du : 04 mai 2026 par voie électronique

Présidence : M. Thierry CHARBONNEL

Membres contactés :

Mmes COURBOU, DELBERT LAMOTTE, FILLON, MEYNIEL, SALESSE

M. AUZOLLE, BILBAUT, BLANC, CHARRETON, CHEVALIER, LOUBEYRE, MAZE, MERLE, PARRO,
PERIE, POTEL, RIGAL.

Décision n°1 : fusion/absorption

Le club de US Crandelles a formulé une demande de fusion-absorption avec AS Naucelles.
(voir projet ci-dessous)

Cette demande est approuvée à la majorité des membres du comité directeur.

DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

PROJET FUSION

UNION SPORTIVE CRANDELLOISE (Club absorbant)
(N° Affiliation : 525987)



&

ASSOCIATION SPORTIVE NAUCELLES (Club absorbé)
(N° Affiliation : 524452)



SOMMAIRE

1. Préambule
2. Historique des deux clubs
3. Résumé du projet
4. Les apports de la fusion
5. Modalités de fonctionnement
6. Financement
7. Organigramme
8. Conclusion

DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

1. Préambule :

Ce document a pour but de présenter les différents éléments constitutifs et organisationnels du projet de fusion des clubs de l'Union Sportive Crandelloise et de l' Association Sportive Naucelles.

Ce nouveau club qui sera nommé Entente Sportive Crandelles Naucelles (E.S.C.N.) sera opérationnel à compter de la saison 2026-2027.

2. Historique des deux clubs :

Le club de l'Union Sportive Crandelloise a été créé en 1972. Sous l'impulsion de bénévoles et d'habitants du village, le club a été créé pour permettre à la population locale et environnante de pratiquer le football. Il est devenu un vecteur de socialisation et d'échange incontournable dans le village. Les rencontres des dimanches permettent à la population de se retrouver et de se côtoyer. Le club a compté jusqu'à 3 équipes seniors masculines, depuis quelques années une équipe vétérans et même une équipe féminine.

Au niveau sportif, après avoir joué 4 années au niveau Régional 3 (2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2018-2019) et gagné la Coupe Combourieu en 2023, le club a enregistré une baisse constante du nombre de licenciés depuis plusieurs saisons.

De plus, le club a été partie prenante de la création d'un groupement de jeunes (G.V.A.) dans les années 2000 avec plusieurs clubs voisins qui pour la plupart ont fusionné au niveau séniors, hormis l'A.S. Naucelles et l'U.S. Crandelloise. Depuis la fin de la saison 2024-2025, l'un des clubs support de ce groupement de jeunes a pris la décision unilatérale d'en sortir et de lancer sa propre école de foot, ce qui entraîna la fin du groupement. Cette saison, sans l'arrivée des joueurs de l'A.S. Naucelles (le club s'est mis en sommeil cette saison), l'U.S. Crandelloise n'aurait certainement pas pu terminer la saison avec ses deux équipes seniors.

Le club de l'Association Sportive Naucelles a été créé en 1970. Le club a vu le jour pour permettre la pratique du football dans cette commune située aux portes d'Aurillac. Là aussi, le club constitue une force associative des plus dynamiques, avec une population heureuse de venir voir jouer ses équipes le dimanche après midi. Le club a pu compter jusqu'à 2 équipes seniors et des jeunes jusqu'à la création du groupement de jeunes auquel il était affilié au départ.

Au niveau sportif, le club était dans une phase descendante et n'avait qu'une équipe seniors depuis plusieurs saisons et sans son rapprochement avec le club de l'U.S. Crandelloise, il n'aurait pas pu continuer d'exister.

Pour ces deux clubs « historiques » du district du Cantal, la prise de conscience nécessaire de s'engager dans un projet dynamique constitue une préoccupation majeure pour l'avenir et la pérennisation de la pratique du football au sein de ces deux communes.

3. Résumé du projet :

Le projet que l'on vous présente consiste à créer un unique club sous forme d'association loi 1901. Il est destiné à regrouper les licenciés des deux clubs au sein d'une nouvelle entité qui sera l'Entente sportive Crandelles Naucelles.

Le club de l'A.S. Naucelles s'étant mis en sommeil cette saison, les joueurs et dirigeants des deux clubs ont déjà vécu une première année commune qui se déroule de manière constructive avec notamment un beau parcours en coupe du Cantal toujours en cours, et qui promet de belles saisons à venir.

L'autre atout est la situation géographique des deux clubs qui ne sont séparés que de 9 km.

Aussi sans cette fusion, il n'y aurait plus 3 équipes seniors (avec les deux clubs réunis) mais peut-être qu'une seule.

Ce club verra le jour, une fois que les instances auront validé le projet de fusion présentée.

4. Les apports de la fusion :

- La pérennisation des équipes seniors dans ces deux communes.
- La mutualisation des moyens humains, matériels et financiers qui permettra une meilleure assise de la nouvelle structure.

5. Modalités de fonctionnement :

L'enjeu est de maintenir la pratique du football dans les deux communes issues de la fusion en pratiquant une rotation équilibrée des entraînements et des rencontres qui se dérouleront dans les stades du Bellieu à Crandelles et de la Vallée de l'Authre à Naucelles.

Les objectifs communs ont été fixés pour se donner un projet de développement adéquat aux attentes et besoins des licenciés et des dirigeants.

La fusion donnerait un élan nouveau aux joueurs, éducateurs et dirigeants afin de créer une dynamique constructive. Ces derniers, comme dans beaucoup de clubs, s'essouffent et mènent un véritable travail de fond sans forcément être récompensés ou reconnus.

Le nouveau club comptera une cinquantaine de licenciés joueurs, une dizaine de licenciés dirigeants et deux arbitres officiels.

Une fois le nouveau club bien installé avec ses équipes seniors, il pourra être envisagé la création de plusieurs équipes de jeunes.

Pour la partie administrative, la fusion se fera sous forme de « Fusion-absorption », où le club absorbant sera l'Union Sportive Crandellose et le club absorbé sera celui de l'Association Sportive Naucelles.

DISTRICT DU CANTAL DE FOOTBALL

6. Financement :

Outre le financement des partenaires institutionnels, le club va engager un véritable programme de recherche de solutions de financements internes et privés (Sponsoring, mécénat, manifestations extra sportives dans les deux communes,...) afin de consolider et développer ce nouveau club avec une vision à long terme.

Le but étant de se doter des moyens financiers nécessaires pour faire face à la diminution constante des subventions publiques et améliorer les moyens matériels afin de développer la pratique du football dans la nouvelle entité.

7. Organigramme :

L'organigramme de fonctionnement de la future entente sera composé pour le moment des dirigeants actuels issus des clubs de la fusion qui travaillent déjà ensemble depuis le début de cette saison sportive.

Le projet étant déjà bien avancé du côté des deux clubs actuels, le nouvel organigramme devrait se composer de la façon suivante :

- Un Président (Président actuel de l'U.S. Crandelloise),
- Un Vice Président (Président actuel de l'A.S. Naucelles),
- Un Secrétaire,
- Un Trésorier,
- Des membres actifs.

8. Conclusion :

Ce projet de fusion va donner un nouvel élan aux dirigeants et licenciés de la nouvelle entente. Il constitue une raison idéale pour continuer à développer la pratique du football dans les deux communes dans un cadre plus qualitatif et constructif qui permettra de favoriser un football de qualité en conservant les notions de plaisir et de convivialité nécessaire pour mener à bien ce projet.

Président
U.S. CRANDELLOISE

Mr POUZET Stéphane

Président
A.S. NAUCELLES

Mr DELPUECH Anthony